

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 10 JANVIER 2011

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 10 janvier 2011, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

01-01-2011

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010

Après lecture des procès verbaux des 6, 20 et 22 décembre 2010, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de décembre 2010 soient acceptés tel que rédigés.

02-01-2011

DÉPÔT AU CONSEIL, PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, D'UN COMMUNIQUÉ IMPORTANT EN PROVENANCE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE TROISIÈME RISTOURNE

03-01-2011

PLAN DE COMMUNICATION DE LA TABLE DE L'AGRICULTURE ET DU BIOALIMENTAIRE DE LA MRC DE KAMOURASKA – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière planification stratégique de la MRC de Kamouraska, il a été retenu de se doter d'une vision commune pour l'agriculture et le bioalimentaire soit : « En 2020, le Kamouraska est reconnu comme chef de file... ».

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la municipalité approuve cette nouvelle orientation et dans le but d'aider à l'élaboration d'un plan de communication, première étape afin de répondre aux priorités établies, le conseil s'engage à verser sur 3 ans la somme de 6000\$ à raison de 2000\$ par année.

04-01-2011

AVIS DE MOTION / PROJET D'HABITATION COMMUNAUTAIRE POUR PERSONNES VIVANT DIVERSES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE ET OU DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

UN AVIS DE MOTION est donné, par le conseiller Philippe Roy à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant l'engagement financier de la municipalité dans le projet d'habitation communautaire pour personnes vivant diverses problématiques de santé mentale et ou de déficience intellectuelle.

05-01-2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 293 VISANT À MODIFIER L'ARTICLE 23 DU RÈGLEMENT 211 SUR LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le règlement N° 280 le 3 janvier 2001 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rectifier l'article 23 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 20 décembre 2010 par la conseillère Martine Hudon :

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADOPTER le présent règlement portant le N^o 293, lequel règlement décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Abrogation complète de l'alinéa « a) » de l'article 23 ;

ARTICLE 3 Ajout de l'alinéa « c) » à l'article 23 qui se lit comme suit :
***« c) Le fait d'utiliser ou de circuler en motoneige,
en VTT ou en motocross sur tout immeuble de
la municipalité constitue une nuisance et est
prohibé »***

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

ADOPTÉ à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, ce 10 janvier 2011.

06-01-2011

**LES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES AU CŒUR DE L'OCCUPATION
DYNAMIQUE DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu'elle s'est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales* ;

ATTENDU QUE, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l'agenda la question de l'occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l'adoption d'une loi-cadre s'articulant autour de projets de territoire à l'échelle des MRC qui seraient soutenus par l'ensemble de l'appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement ;

ATTENDU QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d'aménagement et de développement doivent être reconnus comme l'outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l'ensemble des citoyens de toutes les communautés locales ;

ATTENDU QUE l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010 ;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s'appuyer sur une gouvernance qui s'exercera près du citoyen et de ses besoins ;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l'échelle de la région administrative et qu'elles doivent être renforcées en ce sens ;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l'adoption d'une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire ;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC ;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le ministre à l'occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités ;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée des MRC des 1^{er} et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l'occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'INCLURE l'ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d'aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire ;

DE DEMANDER au ministre qu'il adopte une loi-cadre sur l'occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci ;

DE DEMANDER que cette loi s'articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR) ;

DE MOBILISER l'ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu'elles adoptent la présente résolution et qu'elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la Fédération Québécoise des Municipalités.

07-01-2011

APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION DE LOTS DE FERME DE MONSIEUR CLAUDE PELLETIER ET MONSIEUR ROBERT PELLETIER À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit donner un

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Monsieur Claude Pelletier et monsieur Robert Pelletier visant à aliéner les lots 453P, et 455P du cadastre de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque l'usage ne sera pas modifié;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale parce que l'activité demeurera agricole;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière appuie les requérants dans leur demande d'effectuer cette aliénation des lots 453P, 455P sur le territoire de la municipalité, la municipalité indique à la Commission qu'elle appui le projet de morcellement et recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

08-01-2011

AUTORISATION DE FORMATION POUR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER la formation de Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, pour la production des « T4 » et des « Relevés 1 » sur le nouveau logiciel de paie de PG Solution, le 27 janvier prochain au coût de 100 \$, plus taxes.

09-01-2011

**DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DU PROCESSUS DE PROLONGATION DE
L'AUTOROUTE 20 AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, MONSIEUR
SAM HAMAD**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années ;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître comme prioritaire le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'Entente fédérale/provinciale sur les infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) est reconnu d'intérêt national comme un des axes transcanadiens ;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact important pour améliorer la sécurité routière du secteur concerné ;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents ;

CONSIDÉRANT l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour tout l'Est du Québec ;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE DEMANDE au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad, que soient conclues le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

⇒ Club de patinage artistique de La Pocatière : Campagne financière.

10-01-2011

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA POCATIÈRE – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCORDER un montant de 75\$ au Club de Patinage artistique de La Pocatière, représentant un espace publicitaire ¼ de page, dans le cadre de leur campagne de financement 2011.

11-01-2011

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 104 048.25 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § Ministère de la Famille et des Aînés : Attribution d'une subvention de 24 000 \$ pour l'élaboration de la politique familiale pour notre municipalité et la réalisation de la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA) ».
- § Groupe Dynaco : Reportage sur Groupe Dynaco dans le magazine Québec Entreprise; possibilité d'y insérer un encart publicitaire.
- § CLD Kamouraska : Rendez-vous des visionnaires. Deuxième rendez-vous des visionnaires le samedi 28 mai 2011. Il faut réserver des billets si intéressé à participer.
- § Les Fleurons du Québec : Invitation à participer à la 6^e édition des Fleurons du Québec.
- § Ville de St-Pascal : Avis de retrait de la Ville de St-Pascal de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la MRC de Kamouraska.
- § Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : Le prochain rôle d'évaluation foncière de la municipalité sera déposé l'automne prochain pour être en vigueur durant les exercices financiers 2012, 2013 et 2014.
- § MRC de Kamouraska : résolution autorisant l'indexation de la tarification horaire des services du conciliateur-arbitre.
- § Commission de Protection du Territoire agricole : Avis de modification de l'orientation préliminaire dans le dossier 367317.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

ÉTAT DE LA SITUATION, SUIVI ET RETOUR SUR LES QUESTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT

12-01-2011

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H30.

François Lagacé, maire

Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière

COMPTES À PAYER AU 10 JANVIER 2011

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	Décembre	16 633.76 \$
Clément Lizotte	Contrat annuel	7 322.48 \$
Excavation Martin Moreau	Enlèvement neige Hudon	528.09 \$
Ferme Bard inc.	Location tracteur décembre	1 354.50 \$
Hydro-Québec	Électricité/Éclairage des rues	336.81 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	43.20 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	286.41 \$
Maurice Beaulieu	Frais déplacement	149.76 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		26 655.01 \$

DÉPENSES COURANTES

BOUCHARD RODRIGUE	182.02 \$
CENTRE DEV. BIOALIM.	2 451.60 \$
CENTRE DEV. BIOALIM.	212.40 \$
HUDON MAURICE	42.30 \$
PELLETIER ALAIN	6.14 \$
ST-ONGE GUILLAUME	63.98 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	636.06 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	395.76 \$
CENTRE SERVICE BERUBE	5.64 \$
SCIERIE A&M ST-PIERRE	2 534.63 \$
FONDS DE L'INFORMATION	3.00 \$
LES PUBLICATIONS DU QUE	24.83 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	223.44 \$
B P R	2 179.04 \$
USD	8 590.92 \$
LES MACHINERIES TENCO	118.62 \$
LES PETROLES B OUELLET	4 230.31 \$
AGRO ENVIRO LAB	505.68 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	1 130.03 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	16.88 \$
GROUPE DYNACO	646.10 \$
BOULANGERIE LA POCATIÈRE	30.00 \$
LOCATION J C HUDON INC	339.76 \$
MEGALITHE INC	380.83 \$
JEAN GUY ROUSSEL	100.00 \$
PNEUS LEVESQUE	8 965.11 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	107.23 \$
PELLETIER TV 23C716	462.77 \$
BARD COLIN	100.00 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	213.93 \$
CARQUEST LA POCATIERE	259.03 \$
PROPANE SELECT	521.02 \$
LABORATOIRE D'EXPERTISE	306.17 \$
CANADIAN TIRE	133.39 \$
FREIGHTLINER	115.69 \$
ELECTRONIQUE MERCIER	1 919.42 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	3 009.84 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	828.25 \$
FERBLANTERIE OUELLET INC	40.69 \$
SOUDURE F.K. 2007 INC.	1 405.41 \$
ALIMENTATION COOP LA POCATIERE	410.73 \$
MARTECH	2 907.78 \$
MINISTERE DU REVENU	3 690.60 \$
MRC DE KAMOURASKA	13 786.46 \$
POSTES CANADA	168.38 \$
AGENCE DES DOUANES	1 655.94 \$
SEL WARWICK	11 151.66 \$
FEDERATION QUEBECOISE	39.82 \$
VOIR D'ICI	143.95 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES	77 393.24 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER	104 048.25 \$